

Procès-Verbal Conseil Municipal Du 16 juillet 2020

Ouverture de séance à 20 heures
Etaient présents :

BALZARINI Romain	DENAVAUT Jean	MARCHAND Benjamin
BRICOUT Jean François		MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DÉPIT Gérard	MOYSAN Zélia
CHEVAUX Joffrey	JARDIN Ludovic	RUBÉ Emmanuel
CHOLET Myriam	JUVENIELLE Gaëlle	VERTADIER Aurélien

Secrétaire de séance : CHEVAUX Joffrey

Absent : DENIS Emmanuelle procuration à JUVENIELLE Gaëlle

Ordre du jour :

- ⌘ Vote du compte administratif Budget Général 2019
- ⌘ Vote du compte de gestion Budget Général 2019
- ⌘ Vote de l'affectation du résultat
- ⌘ Vote du budget général 2020
- ⌘ Délibération convention Trésor Public
- ⌘ Délibération des délégués au Syndicat de l'Aménagement de l'Ardre
- ⌘ Désignation des vice-présidents des commissions municipales
- ⌘ Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2020 a été adopté à l'unanimité des présents.

Avant de commencer l'ordre du jour, le premier adjoint Emmanuel RUBÉ, fait lecture d'un courrier que chacun des conseillers a reçu dans sa boîte aux lettres de la part de Monsieur FORZY Jean Pierre, ex maire de FAVEROLLES et COËMY depuis 2001. Aurélien VERTADIER se dit surpris de recevoir un tel courrier dans sa boîte aux lettres. Chaque conseiller ne souhaite plus recevoir ce type de courrier, ils n'ont pas été élu pour cela.

Une réponse collégiale sera envoyée en courrier recommandé à cette personne.

Délibération n° 2020/18
Vote du compte administratif 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gérard DÉPIT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. MICHELON Alain, le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

- 1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.*
- 2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.*
- 3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser*
- 4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, à l'unanimité des votants, (14 votants sauf le maire) le compte administratif du budget général 2019 est adopté.*

Délibération n°2020/19
Vote du compte de gestion 2019. Budget général

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des passifs, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,*
- après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018.

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le compte de gestion 2019.

Délibération n°2020/20

Affectation du résultat 2019 au budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain MICHELON, le maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 16 juillet 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire du budget.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019. Constatant le compte administratif, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les sommes suivantes en euros :

un excédent de fonctionnement	23 268.17
Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	124 143.71
Un déficit d'investissement	- 35 462.89
Un déficit des restes à réaliser	0.00
Soit un besoin de financement	35 462.89
Décide d'affecter le résultat d'exploitation	
Résultat d'exploitation au 31/01	
Affectation en réserve (1068)	35 462,89
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	88 680,82
Résultat d'investissement reporté en dépense (D001)	35 462.89

Délibération n°2020/21

Vote du budget général 2020

Le conseil municipal réunit sous la présidence d'Alain MICHELON, vote à l'unanimité des présents les propositions nouvelles pour le budget général 2020.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépense	369 622 euros
Recette	369 622 euros
<u>Investissement</u>	
Dépense	107 227 euros
Recette	107 227 euros

Délibération n° 2020/22
Convention Trésor public

A l'unanimité des présents, le conseil municipal donne au Trésorier d'Hermonville l'autorisation concernant les poursuites qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la mairie de FAVEROLLES et COËMY et de signer la convention qui y est associée.

Cette autorisation est valable toute la durée du mandat actuel.

Elle pourra être modifiée ou annulée sur simple demande écrite au cours du mandat municipal.
Voir annexe jointe.

Délibération n°2020/23
Désignation des délégués au Syndicat de l'aménagement de l'Ardre

Le maire expose qu'il est nécessaire de désigner les délégués au Syndicat d'Aménagement de l'Ardre qui a été créé en 2000, et transformé depuis en Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de L'Ardre (S.M.I.A.A.)

Tous les 6 ans des travaux d'entretien sont effectués sur la rivière Ardre.

Le maire ou l'adjoint, ainsi que les propriétaires et/ou riverains exploitants riverains sont invités, et présents lors des réunions de Chantiers.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

Délégué titulaire : JARDIN Ludovic Délégué suppléant : MOYSAN Zélia

Divers

Désignation des vice-présidents et responsables des commissions municipales

Intitulé de la commission	Vice-président	Membres
Urbanisme	MICHELON Alain	BALZARINI Romain BRICOUT Jean François CHEVAUX Joffrey JARDIN Ludovic VERTADIER Aurélien
Action Sociale	BRICOUT Jean François	BRICOUT Jean François CHOLET Myriam DENAVAUT Jean RUBÉ Emmanuel
Fleurissement	MOYSAN Zélia	DENIS Emmanuelle JUVENIELLE Gaëlle MOYSAN Zélia
Communication Et Bulletin municipal	DENAVAUT Jean	DENAVAUT Jean DÉPIT Gérard CHOLET Myriam MOYSAN Zélia RUBÉ Emmanuel

Jeunesse et Sport	DÉPIT Gérard	BALZARINI Romain CHEVAUX Joffrey DÉPIT Gérard JUVENIELLE Gaëlle MOYSAN Zélia
Voirie et chemin, Sécurité routière	BALZARINI Romain	BALZARINI Romain BRICOUT Jean François CHAUMEILLE Serge CHEVAUX Joffrey MARCHAND Benjamin VERTADIER Aurélien
Cimetière Et Patrimoine	MARCHAND Benjamin	DENAVALT Jean DENIS Emmanuelle JARDIN Ludovic MARCHAND Benjamin
Embellissement du Village	MOYSAN Zélia	BRICOUT Jean François CHAUMEILLE Serge DENIS Emmanuelle MARCHAND Benjamin MOYSAN Zélia
Mise en accessibilité des Bâtiments communaux	MICHELON Alain	BALZARINI Romain CHEVAUX Joffrey JARDIN Ludovic RUBÉ Emmanuel
Développement Economique	VERTADIER Aurélien	BALZARINI Romain CHEVAUX Joffrey CHOLET Myriam DENAVALT Jean MARCHAND Benjamin RUBÉ Emmanuel VERTADIER Aurélien
Environnement	CHOLET Myriam	CHOLET Myriam DENIS Emmanuelle MOYSAN Zélia

Point sur les commissions

Commission Jeunesse et Sport

Après s'être réunie, cette commission a défini plusieurs actions :

Réunir les différentes associations de la commune afin de faire un point sur les activités, les statuts et les occupations des locaux municipaux.

Joffrey CHEVAUX, conseiller municipal, prend la parole par rapport à la mise à disposition du terrain de football à une association qui est en sommeil est dont le président est Stéphane BÉCHAIMONT (Association de FOOTBALL) et qui se permet de déranger **Monsieur le maire** lorsque le vestiaire et le terrain de football sont mis à disposition à d'autres personnes.

(Sachant que le terrain de football et le vestiaire appartiennent à la commune, qui le met à disposition, et l'entretien gracieusement afin qu'une association ayant une utilisation partielle si ce n'est inexistante, présidé par Mr BECHAIMONT Stéphane puisse en jouir confortablement.)

Monsieur Joffrey CHEVAUX, conseiller municipal a été sollicité par une personne du village suite à un dysfonctionnement de l'éclairage du préau situé au terrain de football perturbant le rassemblement des jeunes du village pendant la période estivale. Après renseignements, et

déplacement sur le lieu accompagné de Mr JARDIN Ludovic, le disjoncteur électrique a été volontairement coupé par Mr BECHAIMONT Stéphane expliquant que la lumière automatique et régulièrement dégradés par quiconque personnes ou reste allumé, et donc prend l'initiative de couper la lumière sans même tenir informé la mairie ou ses élus

Commission Voirie, chemin et Sécurité Routière

Aurélien VERTADIER, conseiller municipal, prend la parole. Une des priorités de cette commission est de réfléchir à casser la vitesse rue de Fismes, par le biais d'un ralentisseur en béton, d'aménager la rue du moulin, et voir pour des trottoirs. A été vu aussi l'écoulement des eaux pluviales à COËMY ;

Une réflexion est également menée pour réduire la vitesse au niveau de la place de la mairie et de faire respecter les Stop. Un devis a été demandé. Un devis T1 a été reçue en mairie pour repeindre les bandes blanches au sol. Plusieurs conseillers vont se charger de repeindre la voirie.

Commission Environnement

Une boîte à récupérateur de piles va être installée au sein de la mairie.

Projet de transformer la cabine téléphonique de la place de la mairie en boîte à livres. Également sur COËMY, installation d'une boîte à livres en palette.

Commission Communication et bulletin municipal

Une page Facebook a été créée. Remerciement à Jean DENAVAUT, conseiller municipal concernant la mise en ligne d'une vidéo rétrospective du 14 juillet 2020.

Projet de modification et d'amélioration du site internet. Plusieurs devis ont été reçus.

Façade du lavoir Saint Hyppolite

Le revêtement va être modifié, Romain BALZARINI, conseiller municipal présente le matériau qui est retenu à l'unanimité.

Courrier de Monsieur JOURDAIN Hugues

Monsieur Hugues JOURDAIN, ancien conseiller municipal a fait parvenir 2 courriers en mairie concernant des nuisances sonores d'administrés.

Un rendez-vous lui a été proposé en mairie, mais celui-ci n'a pas souhaité se déplacer pour s'en expliquer. Il n'y aura donc pas de suite concernant cet incident surtout que les voisins proches n'ont pas entendu de nuisances particulières.

Courrier de Denis RADIN

Un courrier a été reçu concernant le stationnement rue de l'église, un rendez-vous est proposé à cette personne le vendredi 17 juillet 2020.

Rue des Voyeux

Mail reçu d'une personne car les enfants détériorent les espaces publics et les enfants jouent sans surveillance de leurs parents. Fin de séance à 23 heures.